

Journée GEMAPI

Les outils financiers de l'Etat

David Ranfaing
DREAL LR / Service risques
17 septembre 2015



L'articulation entre SLGRI, PAPI et GEMAPI

- Les PAPI et les SLGRI doivent tenir compte de la compétence GEMAPI
- Les PSR aussi : le dossier d'autorisation du système de protection et des travaux doit être déposé par une collectivité qui aura anticipé la compétence GEMAPI
- La définition du système de protection doit être compatible avec le PGRI
- La mise en œuvre de la mission 5 de la GEMAPI nécessite une analyse globale



Les outils financiers de l'Etat :

1. programme budgétaire

- Financement de l'animation (programme budgétaire 181) :
 - **Finance les postes d'animation des PAPI jusqu'à 40 % de 60 000 euros par an.**
 - **À condition que ce soit dans le cadre d'un PAPI labellisé en cours de validité (PAPI d'intention ou PAPI complet).**



Les outils financiers de l'Etat :

2. le FPRNM

- Financement des études et travaux ou équipements de prévention et de protection des collectivités (FPRNM) :

- 50 % pour les études, 50 % pour les travaux de prévention et 40 % pour les travaux de protection

- 2 types d'études éligibles intéressant la mise en œuvre de la GEMAPI :

Études préalables à des opérations sur ouvrages hydrauliques

- Conditions :

- La commune bénéficiaire doit être couverte par un PPR
- Les études doivent s'inscrire dans la perspective d'opérations d'investissement en travaux
- La pertinence économique de l'action doit être démontrée
- Inscription dans un PAPI pour les opérations sur ouvrages de protection

Études d'aide à l'élaboration de SLGRI

- Conditions :

- Couverture par un PPR
- Territoires TRI

FIN

